

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

**Place des Combattants**

**Tel 04 77 73 53 46**

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, MARAS L, D'AVERSA, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : VIALARD JL (pouvoir à BOULHOL M)

Absents : FONT F

Procurations : 1

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

**Délibération N° 069-2022**

**Objet : - Construction de la Loge du Trève : avenant N° 1 Lot Maçonnerie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires de maçonnerie ont été nécessaires suite à la découverte de non-conformité sur la structure existante de la salle des fêtes. Ces travaux imprévisibles ont été jugés indispensables à la continuité de la construction et la solidité du bâtiment.

Le montant de l'avenant s'élève à 125 724.49 € H.T. soit 150 869.39 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant N°1 au lot maçonnerie
- S'engage à inscrire au budget principal 2022 les crédits nécessaires
- Autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à venir

La secrétaire  
Monique D'AVERSA



Certifiée conforme

Farnay, le 21 octobre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER

